

Déclaration de S.E. Olivier Belle, Représentant Permanent du Royaume de Belgique auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) lors de la 109^{ème} session du Conseil exécutif des Etats parties sous le point de l'agenda n°5 (débat général)

Remerciements d'usage.

La Belgique souhaite tout d'abord saluer le travail du Secrétariat technique de l'Organisation.

Concernant le dossier syrien, nous prenons bonne note du dernier rapport du directeur-général sur l'avancement du programme d'élimination des armes chimiques en Syrie. Nous ne pouvons qu'encourager les nouvelles autorités syriennes à coopérer avec le Secrétariat technique et accueillons favorablement les signaux en ce sens. La base de cette coopération doit évidemment être essentiellement technique. Le Secrétariat technique bénéficie à ce titre de toute notre confiance pour mener à bien une mission que nous devons suivre et soutenir sans l'engluer dans des considérations politiques.

Quant au dossier russo-ukrainien, nous restons très préoccupés par les récents rapports – dont celui relatif à la troisième visite d'assistance technique – confirmant l'utilisation d'agents anti-émeutes dans le cadre de la guerre en Ukraine. La Belgique a également pris connaissance de la communication commune des services de renseignement des Pays-Bas et de l'Allemagne, mettant en garde contre l'intensification de l'utilisation d'armes chimiques par la Russie en Ukraine.

La Belgique est très préoccupée par cette grave menace pour l'intégrité de la Convention et de la norme mondiale contre l'utilisation d'armes chimiques. Le Secrétariat technique de l'OIAC doit maintenant se concentrer sur l'attribution officielle des responsabilités et sur l'identification des auteurs afin que ces auteurs puissent être tenus responsables.

Concernant le Soudan, les allégations d'utilisation d'armes chimiques soulèvent de graves inquiétudes. Nous avons pris connaissance des notes verbales du Soudan suite aux différentes demandes d'éclaircissement formulées à son adresse, sur pied de l'article IX.4 de la Convention. Nous appelons le Secrétariat technique à examiner la situation dans le cadre de son mandat technique et à informer les Etats parties des conclusions de son examen.

Ces différents dossiers ne doivent pas détourner l'attention du suivi d'autres questions ou de l'activité de notre Organisation dans d'autres domaines. Des éclaircissements s'imposent toujours dans des cas d'empoisonnements mortels. Par ailleurs, l'intelligence artificielle dans le domaine de l'armement chimique doit retenir notre attention et nous amener à en maîtriser le développement pour en neutraliser les effets néfastes et en tirer les bénéfices pour la mission de l'OIAC.

La scène multilatérale est secouée par de fortes turbulences. C'est un euphémisme. Elle tend de plus en plus au multiparticularisme qui éloigne chaque jour toujours plus les acteurs de solutions que l'intérêt général devrait inspirer. Un monde quitte des armes chimiques relève de l'intérêt général au même titre que l'apaisement des tensions globales à l'aide de la justice et du respect des textes de droit international dont la convention sur l'interdiction des armes chimiques fait partie intégrante.

L'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques et tous ses Etats parties ont aujourd'hui une opportunité unique de démontrer que la force du droit, le multilatéralisme et les organisations internationales qui l'incarnent peuvent offrir une alternative crédible l'usage

de la force et à la manipulation politique qui risquent de conduire le monde au cataclysme. Ne laissons pas passer cette opportunité.

M. Olivier Belle

Ambassadeur

Représentant permanent de la Belgique auprès des institutions internationales à La Haye